

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		Communauté de communes du Clermontais
Date de la convocation	13 Septembre 2017	Séance du : 20 septembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le vingt septembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 36</u>	
Présents : 36	Pour : 36	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 0	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Alain BLANQUER (Lieurac-Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérard VALENTINI (Valmasclé), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés :

Absents : Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret).

Objet : Action « Référent Justice » au sein de la mission Locale Jeunes – Aide financière de la Communauté de communes.

Monsieur VALERO informe les membres du conseil communautaire que la Mission Locale Jeunes (MLJ) a lancé en 2016, une action expérimentale de « Conseiller – Référent Justice » visant à renforcer l'accompagnement vers l'insertion des jeunes placés sous mesure judiciaire (16 – 25 ans) suivi par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Il précise que cette action, prolongée sur toute l'année 2017, est confiée à une conseillère de la MLJ, qui assure ainsi un rôle d'interface entre les différentes structures et institutions, avec l'objectif d'une diminution du taux de récidive, de réincarcération du public concerné grâce à un accompagnement individualisé et renforcé.

Un comité de pilotage animé par la sous-préfecture de Lodève regroupe la MJL Cœur d'Hérault, le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de LODEVE, les conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) du Clermontais et de Gignac – Saint André de Sangonis – Aniane, le SPIP et la PJJ.

La Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault sollicite la Communauté de communes du Clermontais pour un cofinancement de cette action pour l'année 2017, à hauteur de 1 500 euros, pour un total de dépenses de 14500 euros.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 13 septembre 2017.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE au titre de l'année 2017, un cofinancement de l'Action « Référent Justice » au sein de la mission Locale Jeunes, à hauteur de 1 500 euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20171002-2017-09-20-03-DE
Date de télétransmission : 02/10/2017
Date de réception préfecture : 02/10/2017